



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Turin, Italie du 31 mars au 4 avril 2019 “Publication des directives des offices de PI”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Turin en Italie, du 31 mars au 4 avril 2019, a adopté la résolution suivante :

Notant que les directives d’offices de PI émises et publiées par les offices de PI sont utiles pour assister les examinateurs et les déposants,

Notant l’absence de directives d’offices de PI publiées de la part de certains offices de PI,

Notant également que certaines directives sont émises par les offices de PI sans véritable consultation des parties prenantes, parmi lesquelles les mandataires, ni la prise en compte de leurs points de vue.

Observant que, alors que les exemples sont utiles dans les directives, ils doivent être motivés et cohérents avec la jurisprudence établie, la législation et les réglementations,

Demande instamment à tous les offices de PI d’émettre et de publier des directives actualisées,

Demande en outre instamment à tous les offices de PI d’engager de véritables consultations avec toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les mandataires, avant d’émettre ou d’actualiser ces directives, et

Demande en outre instamment à tous les offices de PI de s’assurer que tous les exemples fournis dans les directives sont motivés et cohérents avec la jurisprudence établie, la législation et les réglementations.